



Prix de thèse 2022

de la Société Française de Parasitologie



La Société Française de Parasitologie offre chaque année, par voie de concours, deux prix de thèse :

- Le prix de thèse de Doctorat d'Université portant sur un travail de recherche, en Entomologie médicale ou vétérinaire et/ou en Parasitologie (soutenue au cours de l'année précédente)
- Le prix de thèse d'exercice en Médecine, Pharmacie ou Ecole Vétérinaire (soutenue au cours de l'année précédente)

Les lauréats bénéficieront

- de l'inscription gratuite au congrès de la SFP avec présentation orale l'année de leur prix,
- d'un montant de 500 euros (prix de thèse d'exercice) ou 1500 euros (prix de thèse d'Université)
- d'un voucher pour publier dans notre revue internationale Parasite (avec validité d'usage de 2 ans)

Pour les prix décernés en 2022, les travaux éligibles doivent avoir été soutenus entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Conditions d'éligibilité : le directeur de thèse (ou le candidat) doit être membre de la SFP, à jour de cotisation

<http://www.sfparasitologie.u-psud.fr/devenir-membre-de-la-sfp/>

La SFP se réserve le droit de ne pas décerner un prix si le nombre de candidats est insuffisant (≤ 2)

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- Le mémoire de thèse en format pdf sur un CD ou envoyé en téléchargement
- Pour les Doctorat d'Université (uniquement), un curriculum vitae résumé (3 pages maximum, interligne simple) faisant apparaître à minima clairement le titre des publications tirées de la thèse, les communications orales et affichées présentées par le candidat en lien avec la thèse (auteur, date, congrès)
la situation professionnelle du candidat
candidat au moment de la rédaction du dossier.

Le dossier devra être adressé **avant le 16 janvier 2022** (date limite de réception) au **Pr Alexis VALENTIN**
aux 2 adresses E-mail suivantes : alexis.valentin@univ-tlse3.fr ET prix.these.sfp@gmail.com

Les lauréats seront désignés par délibération du Conseil de la SFP.